

Conditions d'accès Centre de Sélection Bovine Blanc Bleu Belge			
Manuel des procédures	Annexe	Diffusion : 1/10/2023	
PPA03-PR03-FI01-Annexe01	Version 03	Page 1 sur 1	

1. Conditions d'accès

- Annoncer le veau en téléphonant au bureau du CSB (083/23 06 43-45).
- Avoir un statut indemne IBR.
- **La Mère** doit être admise au livre A ou P du HB B-BB et répondre aux normes de cotation linéaire suivantes :

Taille : 75
Musculature : 84
Type viande : 82

Aplombs : 80

Apparence générale : 70

- **Père** doit avoir été classé au moins une fois en 1^{ière} catégorie lors d'une expertise officielle ou répondre aux normes de cotations linéaires suivantes :

Taille : 75
Musculature : 86
Type viande : 84

Aplombs : 70

Apparence générale : 75

2. Actions a mener :

- Prouver un test **séronégatif à l'IBRgB ou gE** et un taux **S/P M.Bovis inférieur à 30%**. Le prélèvement sanguin aura été réalisé dans le mois qui précède l'entrée.
- le veau devra entrer avant ces 6 mois d'âge.
- Le veau doit être **négatif aux anomalies génétiques** spécifiques à la race.
- Le résultat du test Meat+ n'influence pas l'entrée du veau.

3. Assurance et Pension :

Les veaux sont assurés à partir du 61^{ième} jour de vie jusqu'à leur départ de la station.

Toutes les informations utiles au sujet de la pension et des assurances sont précisées dans l'annexe 03-PPA03-PR03-FI01-Présentation des tarifs du CSB Ciney.

**Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au
083/23 06 45 (secrétariat) ou au 083 23 06 43 (Ph. Crépin).**